



Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
MAIRIE DE LINGEVRES
6, Place du Souvenir
14250 – LINGEVRES
Tél : 0231808729
mairie.lingevres@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

Date de convocation : 22 mai 2026
Date de publication : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Votants : 11
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt six, le vendredi cinq juin, à dix-huit heures et six minutes, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Monsieur Philippe BLAISE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Philippe BLAISE (Maire), Madame Christelle CROCOMO (1ère adjointe), Monsieur Franck LETELLIER (2e adjoint), Madame Véronique PHILOTÉE (3ème adjointe, départ à 18h45), Madame Nicole AUBLET, Madame Michèle PROFICHET, Monsieur DAGUTS Nicolas, Monsieur LEFOULON Didier, Monsieur THULLIEZ Olivier et Madame LE MIERE Edwige.

Absent excusé : Monsieur LAMBERT Gilles

Pouvoir : Monsieur LAMBERT Gilles a donné pouvoir à Monsieur BLAISE Philippe

Secrétaire de séance : Madame PROFICHET Michèle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 32 minutes.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE ORDINAIRE :

1. Délibération : Élection des délégués aux élections sénatoriales
2. Délibération : Droit de préemption urbain
3. Délibération : Étude de devis
4. Questions et informations diverses

1) Élection des délégués aux élections sénatoriales : (délibération n° 2026/06/488)

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire ministérielle du 06 mai 2026 ,

Conformément à la législation ,

En vue de l'élection sénatoriale, il a été organisé les élections de désignation du délégué et de 3 (trois) suppléants, au sein du conseil municipal.

M. Lefoulon Didier a présenté sa candidature pour être délégué et a obtenu la majorité absolue.

Ainsi,

M. Lefoulon Didier est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. Thulliez Olivier, M. Letellier Franck et Mme Le Mière Edwige , se sont présentés , pour être suppléants et ont obtenu la majorité absolue,

Ainsi,

M. Thulliez Olivier, M. Letellier Franck et Mme Le Mière Edwige sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2) Droit de préemption urbain : (délibération n° 2026/06/489)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 211-1 et suivants,

Vu les statuts de la communauté de communes approuvés dans leur dernière version par arrêté préfectoral du 20 février 2020, et plus particulièrement la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 modifiant l'article L211-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme, prévoyant désormais que la communauté de communes est compétente de plein droit, de par ses statuts, en matière de droit de préemption urbain,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2026_075 en date du 30 avril 2026, instituant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi de Seules Terre et Mer, et déléguant ce DPU aux communes,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 27 décembre 2019, la commune a transféré la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes, et approuvé la modification des statuts de cette dernière dans ce sens.

La prise de compétence PLUi par STM a entraîné du fait de la loi sa compétence en matière de droit de préemption urbain.

Aussi, lors du conseil communautaire du 30 avril 2026, le conseil communautaire a délibéré pour déléguer le droit de préemption urbain (DPU) aux communes et ceci sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'exception des zones d'activité définies d'intérêt communautaire, des zonages du PLUi relatifs aux activités artisanales, industrielles, tertiaires et touristiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'institution du droit de préemption urbain et de la délégation de ce droit de préemption urbain, par la communauté de communes à la commune sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones d'activité définies d'intérêt communautaire, des zonages du PLUi relatifs aux activités artisanales, industrielles, tertiaires et touristiques.

ACCEPTE la délégation de ce droit de préemption.

3) Étude de devis : (délibération n° 2026/06/490)

Monsieur BLAISE Philippe présente plusieurs devis au conseil municipal,

- Pour le remplacement d'une cabine de douche du logement adressé au 1 rue de la Forêt :
SARL RETOUT pour un montant de 2112,00 € TTC
EURL FEVE NICOLAS pour un montant de 1958,40 € TTC

Le devis SARL RETOUT a été retenu.

- Pour le curage/nettoyage d'un lavoir :

SEBASTIEN BUHOURT pour un montant de 1560,00 € TTC

Le devis SEBASTIEN BUHOURT a été retenu.

- Pour le remplacement d'une clôture :

SEBASTIEN BUHOURT pour un montant de 3572,00 € TTC

SEBASTIEN BUHOURT pour un montant de 2737,20 € TTC

SVB PAYSAGISTE pour un montant de 5692,68 € TTC

SVB PAYSAGISTE pour un montant de 6777,00 € TTC

CLOSYSTEM pour un montant de 9744,38 € TTC

Le devis SEBASTIEN BUHOURT d'un montant de 3572,00 € TTC a été retenu.

Monsieur Philippe BLAISE s'est abstenu.

4) Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'obligation pour la commune de participer à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents communaux. L'assemblée doit choisir entre deux dispositifs : la convention de participation avec le Centre de Gestion ou la labellisation avec la mutuelle de l'agent. La convention avec le CDG a été retenue.

L'assemblée délibérante a désigné les représentants des commissions intercommunales qui seront affichés en mairie :

- Finance et action sociale : Christelle CROCOMO
- Culture et médiathèques : Véronique PHILOTEE
- Cycle de l'eau, GEMAPI et surveillance des plages : Franck LETELLIER
- Développement économique et tourisme : Michèle PROFICHET
- Petite enfance, enfance, jeunesse et sport : Edwige LE MIERE
- Aménagement du territoire et numérique : Didier LEFOULON
- Collecte et traitement des déchets ménagers : Nicole AUBLET
- Affaires scolaires et périscolaires : Nicolas DAGUTS
- Voiries : Philippe BLAISE
- Environnement, développement durable et schéma cyclable : Gilles LAMBERT
- Entretien des bâtiments : Olivier THULLIEZ

Le conseil municipal se questionne sur l'installation de feux clignotants à l'entrée de la commune afin de limiter la vitesse à 30 km/h, et d'un plateau.

La mairie a reçu un signalement de Madame DENIS, rue de la Senaudière, dénonçant des vitesses de circulation trop élevées sur la route départementale de Balleroy.

Le goûter de Noël aura lieu le 05 décembre 2026 à la salle polyvalente de Lingèvres.

Séance du 05 juin 2026 :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

BLAISE Philippe Maire 	CROCOMO Christelle 1ère Adjointe 
LETELLIER Franck 2ème Adjoint 	PHILOTÉE Véronique 3ème Adjointe Départ à 18h45 
AUBLET Nicole 	PROFICHET Michèle 
LAMBERT Gilles Absent excusé 	DAGUTS Nicolas 
LEFOULON Didier 	THULLIEZ Olivier 
LE MIERE Edwige 	